

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/103/2008 – ÉFAI

3 novembre 2008

AU 305/08 Craintes de torture

CHINE Chen Zhenping (f), pratiquante du Fa Lung Gong

Chen Zhenping, qui pratique le Fa Lung Gong, a été arrêtée sans mandat le 9 juillet à son domicile, dans la ville de Zhengzhou (province du Henan). Sa famille n'a pas été autorisée à lui rendre visite et on ignore où elle est détenue actuellement. Cette femme risque fortement d'être soumise à la torture.

Elle a d'abord été placée pendant dix jours au centre de détention du village de Matougang, puis transférée au centre de détention n° 1 de Zhengzhou. Le 10 octobre, des représentants du tribunal populaire de Jingshui, un district de cette ville, ont annoncé à l'un de ses proches que Chen Zhenping avait été condamnée à purger sept à quinze ans d'emprisonnement. Cependant, sa famille n'a pas reçu d'avis officiel des autorités judiciaires l'informant de l'ouverture de son procès.

Après l'arrestation de Chen Zhenping, ses proches ont contacté des avocats à Zhengzhou afin de lui fournir une assistance juridique. Ces derniers leur ont répondu qu'avant les Jeux olympiques, le gouvernement les avait sommés de ne prendre en charge aucun dossier de pratiquant du Fa Lung Gong. Il est donc peu probable que Chen Zhenping ait bénéficié des services d'un avocat, et son procès serait alors inéquitable.

Le 28 octobre, sa famille a découvert que sa signature avait été falsifiée sur le registre que les détenus doivent émarger lorsqu'ils reçoivent des provisions apportées par leurs proches.

D'après l'un de ses anciens codétenus, Chen Zhenping a été maintenue enfermée dans une cellule avec une trentaine de personnes et contrainte de dormir par terre. Un autre prisonnier ayant partagé sa cellule a indiqué qu'elle avait été forcée à travailler jusqu'à dix-neuf heures par jour pour fabriquer des descentes de lit, des cotons-tiges et d'autres articles, avec des objectifs de production très stricts : si elle ne les atteignait pas, elle était battue et soumise à d'autres mauvais traitements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Fa Lung Gong est un mouvement spirituel que de nombreuses personnes ont rejoint en Chine dans les années 1990. À la suite d'un sit-in (manifestation assise) organisé sur la place Tiananmen en juillet 1999, les autorités ont interdit ce mouvement et lancé une longue campagne d'intimidation et de persécution dirigée par une organisation spéciale appelée « *Bureau 610* ». La répression du Fa Lung Gong s'est intensifiée à l'approche des Jeux olympiques. Selon des sources proches de ce mouvement, plus de 8 000 pratiquants ont été arrêtés dans tout le pays pendant cette période, et en 2007, une centaine sont morts en détention ou peu après avoir été libérés, des suites de torture, de privation de nourriture et d'absence de soins médicaux. Les pratiquants du Fa Lung Gong sont une cible privilégiée du système chinois de la « *rééducation par le travail* », une forme de détention administrative à caractère punitif permettant de priver des personnes de leur liberté sans inculpation ni jugement pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre ans. Entre 300 000 et 500 000 personnes feraient l'objet d'une telle mesure.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de révéler le lieu où est détenue Chen Zhenping et de prendre sans délai les mesures nécessaires pour veiller à sa sécurité, et cherchez à obtenir la garantie qu'elle ne sera ni torturée, ni soumise à aucune autre forme de mauvais traitement ;
- exhortez les autorités à libérer cette femme immédiatement et sans condition, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- priez-les instamment de l'autoriser sans délai à recevoir des visites de ses proches et d'un avocat qu'elle aura choisi, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- déclarez-vous préoccupé à l'idée qu'elle ait été emprisonnée uniquement en raison de ses convictions religieuses.

APPELS À :

Président de la Cour populaire suprême :

XIAO Yang Yuanzhang
Zuigao Renmin Fayuan
27 Dongjiaomin Xiang, Beijingshi 100006
République populaire de Chine

Fax : +86 10 65292345

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur,*

Ministre de la Justice :

WU Aiyang Buzhang
Sifabu
10 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyangqu, Beijingshi 100020
République populaire de Chine

Fax : +86 10 65292345

Courriers électroniques : pfmaster@legalinfo.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Maire de Zhengzhou :

ZHAO Jiancai Shizhang
Zhengzhoushi Renmin Zhengfu
233 Zhongyuanxilu
Zhengzhoushi 450007
Henansheng
République populaire de Chine

Formule d'appel : *Dear Mayor, / Monsieur le Maire,*

Directeur du centre de détention n° 1 de Zhengzhou :

Zhengzhou shi Diyikanshousuo
Hanghailu yu Disandajie
Zhengzhoushi, Henansheng
République populaire de Chine

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.